



## Appel d'une décision prud'hommes

Par **Nagase**, le **04/03/2013** à **16:38**

Bonjour

Je viens de recevoir une lettre me notifiant que mon ex - employeur a fait appel à la décision du prud'homme.

Pour faire court, mon employeur avait 4 mois de retard sur mon salaire et avait baissé mon salaire pendant un an (sans papier ni rectification de contrat)

J'ai donc réclamé ces sommes et le prud'homme a "validé" ma demande.

La somme étant assez conséquente( 6000€) et sachant mon entreprise dans les difficultés financières je leur ai accordé un échéancier sur 5 mois !

Et il ne m'a payé qu'un seul mois pour l'instant (le prochain paiement doit arriver le 10 de ce mois)

Voila j'avais donc deux questions :

- Est ce qu'il peut du coup arrêter de me payer en attendant la décision?
- Est ce qu'à cet appel je pourrais demander des dommages et intérêts ? (je n'ai pas pu la première fois car c'était en référé )

Merci beaucoup d'avance !